

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN JANVIER 2016

- 27 900 (- 0,8 %), c'est la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A (sans aucune activité en janvier).

Zoom sur les tendances favorables pour l'emploi des jeunes

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a diminué de **4 % sur l'année 2015**. Ce nombre a encore diminué de **8 000 en janvier 2016** (soit - 1,5 %).

Au total, ce sont plus de **30 000 jeunes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi depuis la fin 2014**.

Il s'agit de la première année de baisse sensible du chômage des jeunes depuis 2010.

La politique en faveur de l'emploi des jeunes qui prouve son efficacité :

> La Garantie jeunes

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 18-25 ans pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA.

Le jeune bénéficiaire, pendant 1 an :

- d'un **accompagnement collectif intensif** sur plusieurs mois
- des **immersions régulières en entreprise** (stages, apprentissage...)
- d'une **aide financière de 461,26 € mensuels** pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi.

> L'aide à la première embauche

Il s'agit d'une aide financière de 4 000 € maximum sur 2 ans, qui s'adresse aux très petites entreprises qui embauchent leur premier salarié.

> L'aide à l'embauche d'un jeune apprenti

L'aide TPE jeunes apprentis, aides spécifiques versées par la Région, exonération de charges sociales, crédit d'impôts, aides pour l'embauche de personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage ...

> Les emplois d'avenir

L'objectif est de proposer des solutions d'emploi (CDI ou en CDD de 1 à 3 ans) et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés. Plus de **155 000 contrats d'avenir ont été signés**.

Le financement de l'État est de **75 % du salaire brut du jeune** à hauteur d'un Smic pendant 3 ans dans le secteur non-marchand, **35 % dans le secteur marchand**.

L'enjeu des prochains mois : la formation

Les **500 000 formations supplémentaires aux demandeurs d'emploi**, qui viendraient s'ajouter aux formations déjà assurées, permettront de saisir les opportunités offertes dans les métiers qui peinent aujourd'hui à recruter mais aussi dans les secteurs d'avenir.